



HEDAC

Haute Ecole des Avocats Conseils
de la Cour d'Appel de Versailles

Ecole des Avocats



MODULE COMMUNICATION JURIDIQUE INTERCULTURELLE ISIT-HEDAC

Témoignages

Mohamad Sobh/Etudiant

Votre parcours universitaire ?

J'ai d'abord préparé un double diplôme en droit français et droit anglo-américain à l'université de Nanterre. Au cours de mon master 1, je suis parti étudier à Londres pour améliorer mon anglais et m'imprégner de la culture anglo-saxonne. J'ai poursuivi par un LLM (Law Legal Master) à l'université de Reading, où je me suis spécialisé en arbitrage international.

De retour en France, j'ai passé le CRFPA à l'IEJ de Paris X Nanterre.

Pourquoi avoir choisi la formation HEDAC-ISIT ?

Elle semblait parfaitement correspondre à mon cursus universitaire. A l'avenir, je serai amené à travailler dans un environnement international, avec des différences culturelles majeures. Pratiquer une autre langue et développer mes connaissances en communication interculturelle est donc essentiel à ma formation. De plus, le droit comparé prend une place toujours plus importante. D'où la nécessité d'avoir des notions sur les différents systèmes juridiques.

Que vous a apporté cette formation ?

- Non seulement des bases en droit anglais et en droit international, mais également la possibilité de mettre des mots sur des situations que j'avais déjà pu vivre lors de rencontres interculturelles. Les cours de traduction, de négociations et de présentation en anglais m'ont également été utiles pour la pratique de la langue à l'écrit et à l'oral.
- Autre atout : l'opportunité de travailler directement avec des interprètes de l'ISIT et de mieux comprendre la relation interprète/avocat. Je serai amené à travailler avec des interprètes, que ce soit pour un client en garde à vue, au sein de tribunaux internationaux ou de juridictions européennes.
- 3è atout : effectuer un stage dans un cabinet d'avocats d'environ 1 000 personnes à Londres. J'ai eu l'opportunité de travailler dans trois départements juridiques différents (EU competition, Energy and International Arbitration), ce qui m'a permis de découvrir de nouveaux domaines et, ce, dans une langue étrangère. Cette expérience à l'étranger est d'une grande valeur, sur le plan personnel comme professionnel : s'intégrer dans un cabinet de cette taille au cœur de la City est un véritable défi au quotidien ! La dimension internationale du cabinet permet une ouverture sur de nombreux pays.



Des conseils pour les futurs étudiants?

- Se rendre à la réunion de pré-rentrée et poser toutes les questions utiles sur la formation.
- Ne pas choisir cette formation uniquement pour suivre des cours d'anglais.



HEDAC

Haute Ecole des Avocats Conseils
de la Cour d'Appel de Versailles

Ecole des Avocats

ISIT

- Garder en tête que c'est une formation en communication juridique, et non en droit.

Sophie Gabillot/Etudiante

Votre parcours universitaire ?

J'ai fait toutes mes études de droit à la faculté Jean-Monnet, Paris XI, jumelées avec un Diplôme Universitaire de langues anglais/espagnol. Lors de mon année de licence, j'ai participé au programme ERASMUS à Edimbourg.

Pourquoi avez-vous choisi la formation HEDAC-ISIT ?

Pour compléter mon parcours à visée internationale et multiplier mes chances d'exercer ma profession avec cet aspect pluriculturel.

Que vous a apporté cette formation ?

D'un point de vue personnel, elle m'a permis de me rapprocher du groupe d'étudiants qui a participé au programme et de créer avec eux une très bonne harmonie collective. Sur le plan professionnel, cela m'a sensibilisé à certaines difficultés interculturelles auxquelles les avocats sont confrontés. Le stage m'a conforté dans l'idée que la profession d'avocat prend un jour nouveau quand elle s'exerce à l'international. Il m'a aussi permis de réaliser en pratique quelles étaient les difficultés de ce qu'on nomme la "communication interculturelle" et d'utiliser certaines clefs qui m'avaient été données lors de ma formation.

Des conseils pour les futurs étudiants ?

Il ne s'agit pas d'une formation linguistique, mais bien d'une formation pour améliorer sa compréhension d'une bonne communication interculturelle. Ce n'est pas non plus une « boîte à stages »... Il faut donc très vite commencer à forger son projet professionnel, en listant à l'avance les cabinets ou entreprises dans lesquels vous voulez effectuer votre PPI.



Michel Séjean/ enseignant

Vos missions au sein de la formation ISIT-HEDAC ?

Le cours que j'enseigne s'intitule "Approches de la traduction juridique anglais-français". Un séminaire de 16 heures, pendant lequel les participants sont sensibilisés aux spécificités de la traduction juridique en général, et à celles de la traduction juridique anglais-français en particulier.

Pourquoi participer à cette formation ?

- Je suis ancien du double cursus ISIT- faculté de droit Jean Monnet à Sceaux. J'ai vu les bienfaits de cette double formation et j'ai toujours souhaité qu'elle poursuive son développement. Je suis donc heureux de participer à la poursuite des programmes dont j'ai bénéficié.
- Mon parcours professionnel est aujourd'hui axé autour de la complémentarité du droit avec la traduction juridique au niveau académique. Telle est la piste de recherche que je



HEDAC

Haute Ecole des Avocats Conseils
de la Cour d'Appel de Versailles

Ecole des Avocats



souhaite suivre. Le programme ISIT-HEDAC s'insère parfaitement dans ce projet et a déjà démontré que le public des élèves-avocats était particulièrement réceptif à ce thème.

Les atouts de cette formation pour les élèves-avocats ?

Les élèves-avocats qui choisissent ce programme ont déjà une appétence pour les langues étrangères. Quant à leurs compétences juridiques, elles ne sont plus à démontrer. En revanche, ils apprennent que le savoir-faire en matière de langues étrangères s'acquiert par des techniques dont la rigueur ressemble à celles des juristes qu'ils sont. Ils découvrent que grâce à leurs compétences juridiques, ils sont bien plus à l'aise dans le monde linguistique qu'ils ne l'étaient avant de commencer le droit. Un peu comme si, en étudiant le droit, ils avaient, sans le savoir, posé de solides fondations pour effectuer d'immenses progrès dans un langage juridique étranger. En apprenant la langue française du droit, ils ont en effet appris un jargon qui est proche d'une langue étrangère. Les voilà donc armés pour maîtriser l'anglais juridique.

Que vous a apporté cette expérience ?

Le programme ISIT-HEDAC m'a fourni un terrain idéal pour développer le projet académique que j'espère poursuivre à l'université. Je peux mesurer, dans les faits, la pertinence du projet consistant à développer la complémentarité des savoir-faire du juriste et du linguiste. Les autres pays européens sont très en avance sur nous et s'y intéressent depuis de longues années. Je serai également totalement satisfait quand les futurs avocats ressentiront la même proximité avec les linguistes qui leur transmettent un savoir-faire différent de leur éducation juridique.

Des conseils aux étudiants candidats?

Accorder le même intérêt aux aspects du programme qui révèlent leur savoir-faire caché et à ceux qui les déroutent. C'est dans l'alliance entre les deux qu'ils réaliseront de vraies percées.